



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 13 août 2025 à 16 h, suite à la séance ordinaire tenue le mardi 12 août 2025 à 18 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Paolo Galati, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle;

la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier participe à distance à la séance du conseil municipal, via l'application Teams, en vertu de l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes;

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

la conseillère Aglaia Revelakis est absente jusqu'à ce qu'elle participe à distance à la séance du conseil municipal, comme indiqué ci-dessous, via l'application Teams, en vertu de l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes;

les conseillères Sandra El-Helou et Flavia Alexandra Novac sont absentes;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Annie Fortin, cheffe de division du secrétariat général greffe et greffière adjointe substitut.

À 16 h 01, la conseillère Aglaia Revelakis prend son siège.

CM-20250813-800

AVIS DE PROPOSITION - MAISON DE NAISSANCE - SERVICES DE SAGES-FEMMES

La conseillère Louise Lortie dépose un avis de proposition afin que le conseil municipal exprime publiquement son appui au projet Ensemble pour accueillir la vie (ENVIE) et au droit des familles lavalloises d'avoir accès à des services de sages-femmes et à une maison de naissance sur le territoire de Laval, interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il soutienne le développement de ces services à Laval, conformément aux principes de libre choix, d'équité et d'accessibilité, réaffirme l'importance pour les familles d'avoir accès à une offre diversifiée de services périnataux respectueux de leurs besoins, de leurs valeurs et de leur dignité et que copie de cette résolution soit transmise aux ministres de la Santé et



des Services sociaux et aux représentants du Projet ENVIE et demande d'en discuter immédiatement.

Le conseiller Claude Larochelle appuie la proposition.

Un débat s'engage sur la proposition de discuter immédiatement de la proposition.

La conseillère Louise Lortie demande le vote sur la proposition de discuter immédiatement de la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 7 en faveur et de 12 contre:

Les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Aglaia Revelakis, Paolo Galati, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition;

Les discussions sur l'avis de proposition sont reportées à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

CM-20250813-801

AVIS DE PROPOSITION - SURVEILLANCE, TRANSPARENCE
ET RESPONSABILITÉ FISCALE - DÉVELOPPEMENT DU
CARRÉ LAVAL

Le conseiller Achille Cifelli dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale de rendre public tous les documents relatifs aux coûts, responsabilités et contrats, de mandater un audit indépendant des dépenses publiques engendrées par le projet et des impacts fiscaux, d'organiser une nouvelle série de consultations publiques et de tables rondes avec les parties prenantes, et d'engager des négociations pour réviser les ententes existantes en y intégrant des clauses de transparence et de performance avant toute nouvelle approbation liée au projet Carré Laval.

CM-20250813-802

AVIS DE PROPOSITION - PROGRAMME DE STAGE -
PERSONNES VIVANT AVEC UNE DÉFICIENCE LÉGÈRE -
BIBLIOTHÈQUES DE LAVAL

La conseillère Isabelle Piché dépose un avis de proposition afin que le conseil municipal mandate la Direction générale pour développer un projet pilote de stage bénévole adapté dans une ou des bibliothèques municipales pour jeunes adultes vivant avec une déficience légère, en partenariat avec le CISSS de Laval.



CM-20250813-803	AVIS DE PROPOSITION - RÉPARTITION ÉQUITABLE DES SERVICES - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL Le conseiller David De Cotis dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif demande à la Société de transport de Laval (STL) de mettre fin à la gratuité complète du transport pour les détenteurs de billets du Rocket de Laval, et de rediriger les revenus ainsi dégagés vers la remise en place de l'ensemble du service pour les résidences pour aînés sur le territoire lavallois, et ce de façon permanente.
CM-20250813-804	AVIS DE PROPOSITION - RECONNAISSANCE - SEMAINE DU TROUBLE DU DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE Le conseiller Achille Cifelli dépose un avis de proposition afin que le conseil municipal reconnaisse le trouble du développement du langage et que le comité exécutif mandate la Direction général pour illuminer annuellement l'hôtel de ville, ou un autre de ses immeubles le temps que les travaux à l'hôtel de ville soient terminés, aux couleurs officielles du TDL, le mauve et le jaune, pendant la Semaine québécoise du trouble développemental du langage (TDL).
CM-20250813-805	AVIS DE PROPOSITION - RÉVISION DU ZONAGE - LOT 6 519 773 La conseillère Isabelle Piché dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour réviser le lotissement du lot 6 519 773 en prévoyant une bande commerciale dans la partie nord longeant l'avenue Marcel-Villeneuve avec un secteur résidentiel, autour d'un parc, incluant une portion pour accueillir des infrastructures sportives.
CM-20250813-806	AVIS DE PROPOSITION - MISE EN PLACE - PROGRAMME MUNICIPAL - COMMERCE AMIS DES ANIMAUX DE COMPAGNIE La conseillère Isabelle Piché dépose un avis de proposition afin que le comité exécutif mandate la Direction générale pour mettre en place un programme municipal volontaire «Commerce amis des animaux», destiné aux commerçants, hôteliers et entreprises locales souhaitant accueillir les animaux de compagnie dans leurs établissements, en prévoyant l'inscription volontaire des commerces intéressés, la possibilité de la remise d'un ensemble d'outils



promotionnels (autocollant, bol d’eau, visibilité municipale) et une campagne d’information publique sur les conditions d’adhésion et les établissements participants.

À 16 h 40, la conseillère Aglaia Revelakis quitte son siège.

CM-20250813-807

**PROPOSITION REJETÉE - CONSULTATION PUBLIQUE -
RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

ATTENDU QUE la Ville impose un nouveau modèle de ramassage des ordures ménagères similaire à celui implanté dans l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve à Montréal;

ATTENDU QUE chacun des districts de Laval possède des réalités urbaines, sociales et territoriales qui lui sont propres, entraînant des besoins distincts en matière de densité, d'habitat, de services publics et de gestion des déchets;

ATTENDU QUE l'imposition, sans consultation publique, d'un modèle de collecte des déchets aux 2 semaines à Laval ne rencontre aucune acceptabilité sociale démontrée, et que c'est une décision unilatérale;

ATTENDU QUE la tenue d'une consultation publique permettrait également aux citoyennes et citoyens vivant des situations particulières ou ayant des besoins spécifiques (liés, par exemple, à des enjeux de santé, familiaux, ou d'accessibilité) de faire entendre leur voix, d'expliquer leurs réalités, et de mieux s'adapter aux changements proposés;

ATTENDU QUE toute modification substantielle aux services municipaux, particulièrement en matière de gestion des matières résiduelles, doit se faire dans une logique de collaboration avec la population;

ATTENDU QUE la Ville doit maintenir un service équitable, adapté aux besoins réels de ses résidentes et résidents, et basé sur des données probantes, locales et actuelles;

IL EST PROPOSÉ PAR : David De Cotis
APPUYÉ PAR : Isabelle Piché

que le comité exécutif mandate la Direction générale pour mettre en place une consultation publique formelle avec un volet participatif pour entendre les préoccupations et suggestions des citoyens sur la modification du ramassage des ordures ménagères, en s'assurant d'inclure une analyse comparative entre les différentes réalités des quartiers de Laval et celles d'autres villes, ainsi qu'une étude d'impacts socioéconomiques et environnementaux à l'échelle locale. La consultation publique devrait être suivie d'un rapport public sur les résultats de cette consultation avant toute mise en oeuvre du nouveau modèle.



Un débat s'engage.

La conseillère Christine Poirier demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 6 en faveur et de 12 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Paolo Galati, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2025-3750)

CM-20250813-808

PROPOSITION REJETÉE - MISE EN OEUVRE DES
RECOMMANDATIONS - RAPPORT - VÉRIFICATRICE
GÉNÉRALE DE LAVAL

ATTENDU QUE la vérificatrice générale a déposé le rapport annuel pour l'année 2024 lors de la séance du mois de juillet 2025;

ATTENDU QUE c'est le rôle du maire, selon l'article 52 de la Loi sur les cités et villes, d'exercer les droits de surveillance, d'investigation et de contrôle sur tous les départements et les fonctionnaires ou employés de la municipalité, et qu'il doit voir spécialement à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi;

ATTENDU QUE le maire doit communiquer au conseil toutes informations et suggestions relatives à l'amélioration des finances, de la police, de la santé, de la sûreté, de la propreté, au bien-être et au progrès de la municipalité;

ATTENDU QUE les différentes unités de l'administration municipale auditées ont élaboré individuellement des plans d'action pour répondre aux recommandations précédentes de la vérificatrice générale, et ce, sans coordination centralisée;

ATTENDU QUE les infrastructures d'assainissement des eaux usées sont essentielles à la protection de la santé publique et de l'environnement;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2024 de la vérificatrice générale de Laval a révélé plusieurs lacunes importantes dans la gestion de l'entretien préventif de ces infrastructures, notamment:

- des données incomplètes, non mises à jour et dispersées;
- des programmes d'entretien partiels, non uniformes et ne couvrant pas l'ensemble des actifs;
- des taux de réalisation en baisse, notamment un nettoyage de



seulement 18,8 % des conduites en 2023 (comparativement à 21,2 % en 2022) et une inspection de seulement 28 % des pompes, alors que la cible est de 85 %;

ATTENDU QUE ces lacunes compromettent la durabilité des infrastructures, augmentent les risques de bris et de débordements et nuisent à la saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE la Ville a accepté les 18 recommandations formulées par la vérificatrice générale, mais que leur mise en oeuvre doit être rigoureuse, suivie et transparente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli
APPUYÉ PAR : David De Cotis

que le comité exécutif rende compte de la création d'un plan de redressement qui établira les moyens et les échéanciers pour la mise en oeuvre des recommandations de la vérificatrice générale, d'ici l'assemblée du conseil municipal d'octobre 2025.

Un débat s'engage.

Le conseiller Nicholas Borne demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 4 en faveur et de 14 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché et Paolo Galati se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

(SD-2025-3752)

CM-20250813-809

PROPOSITION REJETÉE - REPRÉSENTANT - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES RETRAITÉS - COMITÉ CONSULTATIF DES PERSONNES ÂNÉES DE LAVAL

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec reconnait la compétence de l'Association des retraités du Québec (AQDR) et fait régulièrement appel à son expertise;

ATTENDU QUE le Comité consultatif des personnes âgées de Laval devrait chercher à agrandir son réseau et à multiplier ses liens avec les parties prenantes pour optimiser sa collecte d'information, ainsi que la portée de ses recommandations;

ATTENDU QUE la mission de l'AQDR et celle du Comité consultatif des personnes âgées de Laval ont de nombreux points en commun;



ATTENDU QUE l'AQDR veut agir en complémentarité et en collaboration avec les organismes et les instances de concertation existantes et oeuvrant auprès des personnes âgées lavalloises;

ATTENDU QUE l'AQDR a une branche lavalloise qui connaît bien les enjeux des personnes âgées dans leur relation avec les services de la Ville de Laval;

IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli
APPUYÉ PAR : David De Cotis

que le comité exécutif mandate la Direction générale afin d'inclure un représentant de l'Association québécoise des Retraités (AQDR) au Comité consultatif des personnes âgées de Laval.

Un débat s'engage.

Le conseiller Nicholas Borne demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 4 en faveur et de 14 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché et Paolo Galati se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

(SD-2025-3754)

CM-20250813-810	PROPOSITION REJETÉE - COMMISSAIRE À LA LANGUE FRANÇAISE - VALORISATION DU FRANÇAIS
	CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Charte de la langue française adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1977, la Ville de Laval est une municipalité francophone; CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris acte, lors de la séance du conseil municipal de juillet 2025, plus de 3 ans après le dépôt de la proposition du conseiller de Fabreville soussigné, de l'avis du Comité consultatif ad hoc de la langue française à Laval sur la valorisation de la langue française; CONSIDÉRANT QUE ce rapport recommande notamment que la Ville de Laval se dote d'une ou d'un commissaire à la langue française et d'un plan d'action municipal de valorisation de la langue française, soulignant que «la Ville se doit d'honorer ses responsabilités en continuant d'adopter des pratiques exemplaires en matière d'usage du français»; CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial s'est doté, en 2022, d'un Commissaire à la langue française, et que la Ville de



Montréal, a suivi cette démarche en instituant notamment un poste de commissaire et un plan pour appuyer la mise en oeuvre des dispositions prévues par la Charte de la langue française;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du Comité consultatif ad hoc recommande la création d'un poste de commissaire à la langue française et l'adoption d'un plan d'action municipal visant à valoriser et à promouvoir notre langue;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale lavalloise s'est engagée, dans un communiqué de presse publié le 7 juillet 2025, à élaborer un plan d'action municipal et une campagne de valorisation du français;

IL EST PROPOSÉ PAR: Claude Larochelle
APPUYÉ PAR: Louise Lortie

que le comité exécutif mandate la Direction générale afin que la Ville se dote d'un poste de commissaire à la langue française ayant notamment pour responsabilité le suivi de la mise en oeuvre du plan d'action municipal de valorisation de la langue française.

Un débat s'engage.

Le conseiller Yannick Langlois demande le vote sur la proposition, laquelle est rejetée par un compte de 6 en faveur et de 12 contre:

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Paolo Galati, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Sandra Desmeules, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent contre la proposition.

(SD-2025-3760)

À 17 h 42, la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier quitte son siège.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS

Achille Cifelli
Mauvaises herbes – balais mécaniques

Achille Cifelli
Mise à jour – stationnement dynamique

David De Cotis
Entretien – terrain de la Ville – rues Fribourg et Monte Carlo

Paolo Galati
Rues désherbées – plan d'action



À 18 h 14, le conseiller Paolo Galati quitte son siège et le reprend à 18 h 15.

Achille Cifelli
Suivi – ramassage des encombrants

David De Cotis
Talus – terrain de la Ville
Accès – requêtes des citoyens

Isabelle Piché
Suivi – collecte des encombrants sur demande – appel au 311

À 18 h 29, les conseillères Christine Poirier et Aline Dib quittent leur siège.

David De Cotis
Transporteurs de neige – délai de paiement

À 18 h 32, la conseillère Christine Poirier reprend son siège.

À 18 h 40, l’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil et conseillère

Me Annie Fortin, cheffe de division du secrétariat général greffe
et greffière adjointe substitut